

Réduire le gaspillage alimentaire

Séance plénière [16-05-2017 - 13:29]

Les députés ont proposé ce mardi des mesures susceptibles de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici à 2030, notamment en levant les restrictions sur les dons alimentaires et en clarifiant les informations aux consommateurs.

- réduire le gaspillage alimentaire de 30% d'ici 2025 et de 50% d'ici 2030
- faciliter les dons de produits alimentaires
- clarifier les indications “à consommer avant le” et “à consommer de préférence avant le”

“Dans les pays développés, les denrées alimentaires sont pour la plupart gaspillées dans les derniers maillons de la chaîne, à savoir la distribution et la consommation. Tout le monde a un rôle à jouer pour lutter contre ce problème”, a déclaré Biljana Borzan (S&D, HR), la députée en charge du dossier. “Nous devrions également nous attaquer aux lacunes de la législation actuelle de l’UE quand elle est un obstacle aux dons alimentaires”, a-t-elle ajouté. Son rapport a été adopté par 623 voix contre 33 et 20 abstentions.

Les députés appellent les États membres à réduire le gaspillage alimentaire de 30% d'ici à 2025 et de 50% d'ici à 2030 (par rapport à 2014), comme l'indique l'objectif du Parlement inscrit dans sa législation sur les déchets votée en mars.

Les autorités nationales et les parties prenantes doivent sensibiliser les consommateurs pour que ceux-ci comprennent les mentions “à consommer de préférence avant le” et “à consommer jusqu'au” ainsi que le caractère consommable des denrées alimentaires après la date de durabilité minimale, ont déclaré les députés. La Commission devra également évaluer les bénéfices potentiels du retrait de certaines dates sur les produits qui ne présentent aucun risque pour la santé et l'environnement.

Faciliter les dons alimentaires

La Commission devrait également proposer une modification de la directive TVA qui autoriserait de façon explicite les exonérations fiscales sur les dons alimentaires. Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) devrait être renforcé afin de financer les coûts de collecte, de transport, de stockage et de distribution des dons alimentaires.

Contexte

Dans l'UE, le gaspillage alimentaire représente 88 millions de tonnes, soit 173 kg par habitant et par an. La production et l'élimination de ces déchets alimentaires conduisent à l'émission de 170 millions de tonnes de CO2 et à la consommation de 26 millions de tonnes de ressources.

En savoir plus

- Le texte adopté sera prochainement disponible ici (16.05.2017): <http://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/texts-adopted.html>
- Revoir le débat (15.05.2017): <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/plenary/search-by-date>
- Revoir la conférence de presse: <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/other-events/schedule>
- Service de recherche du PE - Lutte contre le gaspillage alimentaire: la contribution de l'UE à une problématique mondiale (en anglais): http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/593563/EPRS_BRI%282016%29593563_EN.pdf

Communiqué de presse

- Étude réalisée par le projet EU-Fusions: <http://bit.ly/2g0w43N>
- EbS+ (15.05.2017):
<http://ec.europa.eu/avservices/ebs/schedule.cfm?sitelang=en&page=3&institution=0&date=05/15/2017>
- Produits audiovisuels pour professionnels: <http://audiovisual.europarl.europa.eu/food-waste>
- Parcours législatif:
[http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2016/2223\(INI\)&l=fr](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2016/2223(INI)&l=fr)

Contacts

Baptiste CHATAIN

Attaché de presse

Numéro de téléphone : (+32) 2 28 40992 (BXL)

Numéro de téléphone : (+33) 3 881 74151 (STR)

Numéro de GSM - portable : (+32) 498 98 13 37

Courrier électronique : baptiste.chatain@europarl.europa.eu

Courrier électronique : envi-press@europarl.europa.eu

Twitter : EP_Environment